

Grabuge autour du numérique

Radio Cinquante pour cent des stations indépendantes pourraient disparaître en 2017.

En 2008, après 7 ans de déboires juridico-politiques et un appel d'offres, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) validait le plan de fréquence FM : 78 radios indépendantes, 5 réseaux provinciaux et 6 réseaux communautaires et urbains sont autorisés. En 2017, ces autorisations arrivent toutefois à expiration.

La RTBF souhaite à cette occasion quitter la bande FM au profit de la radio numérique en DAB+, à l'image de la mutation réalisée par la Norvège. Afin de faciliter la transition, il est prévu de procéder à une double diffusion (en FM et en DAB+) pendant 6 à 10 ans. C'est ce qu'on appelle le "simulcast".

Les radios publiques et privées prévoient de financer les frais d'exploitation de la diffusion en DAB+ pendant le simulcast (2,5 millions d'euros par an), les frais d'exploitation des nouvelles chaînes (trois radios thématiques pour la RTBF) et la campagne de promotion (13 millions d'euros par an).

En contrepartie, elles demandent aux pouvoirs publics de financer la plateforme commune des radios pour la coordination marketing (500 000 euros par an) ainsi que les investissements pour déployer le DAB+ via un subside d'investissement (12 millions d'euros).

La DAB+, pas la panacée

Seulement, la Coordination des radios associatives et d'expression (Craxx) plaide pour une norme plus récente et moins coûteuse que la DAB+ : la DRM+^(*). "Nous sommes d'accord avec la RTBF et

RTL en ce qui concerne la gratuité et l'anonymat de l'écoute de la radio, indique le président de la Craxx, Georges Kohnen. Il est nécessaire de trouver rapidement une solution pour l'engorgement de la bande FM et le passage du hertzien au numérique est indispensable. [...] mais la DRM+ est plus adaptée aux radios à couverture régionale, voire locale et permet de mieux reproduire le paysage radio actuel."

Avec la DAB+, près de 50 % des radios indépendantes (et des éditeurs privés) pourraient disparaître, affirme la Craxx. Les autres radios indépendantes devraient par ailleurs payer 8000 euros par an à la RTBF pour obtenir un canal de "qualité insuffisante".

La Craxx a dès lors rencontré le cabinet du ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt (PS), la semaine dernière. "Nous leur avons demandé d'envisager la DRM+, afin d'au moins permettre à cette norme d'exister à côté de la DAB+ et de financer les tests sur la DRM+. Si les pouvoirs publics financent en partie la DAB+, je ne vois pas pourquoi ils ne le feraient pas également pour la DRM+."

Un système à 2 vitesses

A priori, 4 types de couverture ont été prévus : un multiplexe communautaire (Fédération WB), deux provinciaux avec décrochages (Namur/Luxembourg, Bruxelles/Brabant wallon, Liège et Hainaut) et un urbain. Or il semblerait que le multiplexe urbain ne couvre pas la province du Luxembourg. En sus, les multiplexes provinciaux intéressent davantage la RTBF, RTL et le groupe NRJ/Nostalgie car ces derniers permettent des décrochages publicitaires locaux. Les rapports de force au niveau provincial risquent dès lors de changer et d'impacter considérablement les contenus.

"Même si le choix de la DAB/DAB+ semble adéquat pour de grands réseaux d'émetteurs, [...] une telle transition ne serait équitable ni pour les diffuseurs, ni pour le public. La diversité de l'offre serait considérablement réduite, ce qui irait à l'encontre des dispositions du Plan stratégique de transition numérique de la FWB ainsi que de la Résolution 241 du parlement de la Communauté française", indique la Craxx qui rappelle que la FM ne disparaîtrait pas en Norvège. Elle accueille toujours les radios indépendantes qui n'ont pas trouvé leur place sur la DAB+.

Au.M.

→ (*) Il existe deux modes de diffusion de la radio numérique : via Internet ou via la radio numérique terrestre (RNT). Pour la RNT, il existe différentes normes dont la DAB+ et le DRM+.

"Un émetteur en DRM+ peut coûter entre 4 et 5000 euros et peut permettre à 3 radios d'émettre."

GEORGES KOHNEN
Président de l'ASBL Craxx.